*VILLE DE SEES*
*61500*

Délibération n° **052/2023**

Finances : 7 – 7.6

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 9 JUIN 2023

**Date de convocation : 25/05/2023**
**Nombre de Conseillers en exercice : 27**
**Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 25**
**Date d'affichage : 13/06/2023**

**VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0**

**L'an deux mil vingt-trois le 9 Juin à 20 heures 00,** les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

**Présents** : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

**Absents Excusés** : M. Jacques MAUSSIRE, M. Damien SOREL, Mme Béatrice MIKUSINSKI, Mme Hélène DEBACKER.
**Ont donné pouvoir** : M. Jacques MAUSSIRE à Mme Florence LECAMUS, M. Damien SOREL à Mme Séverine LOUVEAU, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, Mme Hélène DEBACKER à M. Christian RICHARD
**Absents non Excusés** : M. Antoine BIGNON, M. Bruno ROUX,
**Secrétaire de Séance :** Mme Paméla LAMBERT

## OBJET : Soutien pour la restauration du patrimoine privé – Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

**Rapporteur : M. Christophe ROBIEUX Adjoint en charge de la culture**

La Ville de Sées, Petite Cité de Caractère, à la volonté de promouvoir la restauration et la mise en valeur du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des Monuments Historiques, situé sur son territoire.

Il est présenté au Conseil Municipal, la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine.

Point principaux de la convention :

- Le montant de la dotation de la ville est fixé librement par la commune,

- La convention est valable 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- Elle peut être aménagée ou résiliée chaque année,
- Un plafond de subvention au bénéfice des propriétaires labellisés peut être instauré dans la convention : 2 % obligatoire, mais plafonnés à 1 000, 1 500 ou 2 000 €.
- Le montant des travaux TTC labellisable par dossier a été fixé à 100 000 € par la Délégation Régionale Normandie de la Fondation du Patrimoine.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention.

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** promouvoir la restauration et la mise en valeur du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des Monuments Historiques, situé sur son territoire
- **ACCEPTE** de conventionner avec la Fondation du Patrimoine
- **FIXE** le montant de la dotation de la ville à 2 000 €
- **FIXE** la subvention versée par la Fondation du Patrimoine à 2 % du montant TTC des travaux qui ont fait l'objet du Label de la Fondation du Patrimoine, plafonnée à 1 000 €
- **DECIDE** que la situation sera réexaminée en cours d'année si la contribution annuelle s'avérait insuffisante pour financer la totalité des demandes de labels sur la commune
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Paméla LAMBERT

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 14 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20230609-Del-052-2023-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023